[Remerciements au redacteur du Conteur vaudois]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **3 (1865)**

Heft 1

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-177925

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

qu'il aurait pu consacrer à son établissement. Ainsi, il en coûtait de 1200 à 1500 livres pour être reçu maître charron, menuisier ou pâtissier; pour d'autres métiers, ces frais pouvaient s'élever jusqu'à 4000 livres.

Enfin, le compagnon était reçu maître. Il y avait alors un repas splendide, ordonné par les chefs de la corporation avec toute la recherche dont sont capables des hommes qui profitent d'une occasion qui ne se présente pas tous les jours; et la carte était payée.... par le récipiendaire.

Après toutes ces dépenses de temps et d'argent, le nouveau maître était ruiné ou à peu près.

On comprend que les hommes qui étaient parvenus, avec tant de peine, à la position de maîtres, tenaient à la conservation des priviléges qui leur étaient si *chers*. De là des querelles sans fin entre les diverses corporations; entre les chapeliers qui pouvaient vendre des chapeaux de soie et ceux qui devaient vendre des chapeaux de feutre; entre les couteliers qui faisaient les lames et ceux qui fournissaient les manches; entre les filateurs de laine et ceux de lin; entre les pâtissiers et les boulangers, les premiers contestant aux seconds le droit de mettre du beurre dans leur pain; entre les boulangers et les charcutiers, ceux-ci ne voulant pas que les premiers missent de la viande dans leurs pâtés et ceux-là empêchant aux seconds de mettre de la pâte autour de leur charcuterie; entre les bouquinistes qui ne devaient vendre que de vieux livres et les libraires qui ne devaient en vendre que des neufs, ce qui obligeait à décider quand un livre nouveau était devenu vieux; entre les fripiers et les tailleurs, ceux-ci contestant à leurs confrères le droit de mettre une pièce neuve à un vieil habit (le procès entre ces deux honorables corporations durait depuis 1530 et n'était pas vidé après deux cent cinquante ans, quand la révolution française vint abolir les maîtrises); entre les cordonniers et les savetiers, ceux-ci n'ayant pas le droit de remettre les souliers à neuf plus des deux tiers sans empiéter sur les attributions de ceux-là, etc., etc.

Pour subvenir aux frais de tous ces procès, chaque corporation devait prélever des taxes énormes sur ses membres, taxes augmentées encore par la nécessité pour chaque corps d'avoir une organisation régulière avec bureaux, commis, loyer, etc.

Dans une même corporation, les maîtres s'épiaient les uns les autres; les syndics avaient le droit de faire des visites domiciliaires pour s'assurer que chaque fabricant n'employait pas d'autre procédé ou d'autres recettes que celles admises dans le corps. On coupait ou brûlait des pièces d'étoffe par centaines pour quelques fils irréguliers ou parce que le fabricant avait introduit chez lui des appareils employés en Angleterre ou en Allemagne. On s'acharnait surtout contre ceux qui cherchaient à s'affranchir de la routine, à cause de la concurrence qu'ils auraient pu faire par le meilleur marché de leurs produits. C'est ainsi que l'inventeur de l'art de vernir et emboûter la tôle (1761) ne pût exercer son industrie en France, ne pouvant acquitter les droits qu'on exigeait de lui, et porta son invention à l'étranger; Lenoir, le célèbre constructeur d'instruments d'astronomie et de mathématiques, ne put construire lui-même les fourneaux dont il avait besoin qu'ensuite d'un décret spécial du roi, apportant dérogation aux priviléges des fumistes; Réveillon, l'inventeur des papiers peints, eut à lutter contre les mécaniciens, les graveurs, les tapissiers, et ne triompha de tous ces obstacles qu'en obtenant de pouvoir donner à son industrie le titre de *manufacture royale*, ce qui lui procura, en 1789, l'avantage de voir son établissement pillé et saccagé par le peuple, et ainsi d'une foule d'autres.

L'acheteur n'était pas même garanti, par le système des corporations, quant à la qualité des produits; s'il était trompé, il ne pouvait obtenir justice qu'à la suite d'une série interminable de procès dont les frais dépassaient bientôt la valeur de la réclamation.

Ce système a donc pour effet de fermer aux pauvres et aux vraies intelligences les ressources de l'industrie, de maintenir au profit de quelques-uns des priviléges ruineux, qui détruisent toute initiative, toute idée de progrès et de perfectionnement. Que l'on compare cet état de choses à la liberté d'industrie et de commerce que nous avons aujourd'hui, où la valeur du travail, celle des produits sont librement débattues et acceptées et sont le résultat de la concurrence, de la lutte toujours existante du progrès contre la routine, et l'on verra, une fois de plus, s'il faut tant et toujours regretter le bon vieux temps!

S. C.

Monsieur le rédacteur,

La société des vieux vêtements a été agréablement surprise, il y a peu de jours, par un article en faveur de son établissement.

Les membres de l'association ignorant le nom et la demeure de l'aimable auteur, vous prient de lui faire parvenir par la même voie leurs remerciements empressés.

Le Comité reconnaissant.

Le chien de Terre-Neuve.

Un aspirant de marine était de corvée dans le canot d'un amiral qui revenait à son bord. Le trajet fut silencieux; l'amiral ne disait rien et l'aspirant se fut bien gardé de troubler les méditations de son chef. Peu à peu il céda à un demi-sommeil que provoquait peut-être le mouvement monotone des avirons ou la fatigue de quelque escapade nocturne.

Un troisième compagnon était étendu dans la chambre du canot. C'était le chien de l'amiral, un superbe terre-neuve appuyant sa grosse tête sur ses deux pattes et léchant de temps à autre ses poils lustrés de sa langue rose.

Le canot accoste le bord. Tout était prêt pour rendre à l'amiral les honneurs militaires accoutumés. La garde était sous les armes, et le maître de quart approchait son sifflet de ses lèvres; les musiciens essayaient leurs instruments et les officiers avaient la main à leur casquette.

L'amiral se préparait à monter à bord, quand l'aspirant, à moitié réveillé par ce mouvement, étourdi comme on l'est à son âge, oubliant les lois de la discipline et la présence de son chef, le devança et va passer le premier sur l'escalier de commandement.

L'amiral le prend doucement par le bras: — « Pardon, jeune homme, je passe avant vous; » et il le laissa tout déconcerté sous cette simple mercuriale. En ce moment, le gros terre-neuve bondit et saute sur les marches pour suivre son maître. L'aspirant se redressa alors, le saisit un peu brusquement par le cou et le rejeta dans le canot: « Pardon, mon ami, lui dit-il, je passe avant toi. »

L'aspirant dînait le soir chez son grand chef; l'amiral avait ri, il était déconcerté.

Pour la rédaction : L. Monnet.

ANNONCE

THÉATRE DE LAUSANNE

Dimanche 4 décembre

RELACHE.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.